

Fiche reflexe

accueil des personnes en situation de handicap

Date :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° téléphone :

Possession permis B (régularisation) : (O/N)

Aptitude délivrée par un médecin agréé par la préfecture : (O/N)

Démarche de codification effectuée : (O/N)

Code handicap :

Premier cas

Si le candidat n'a pas effectué les démarches aptitude et codification, le rediriger vers le bureau de la répartition de la préfecture de La Rochelle :

Tel : 05 46 07 46 62

Pour tout autre aide, la personne handicapée peut contacter le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH).

Sa mission est de favoriser la mobilité pour tous, à tous les âges de la vie. Le CEREMH pourra vous informer sur les démarches administratives à effectuer et les possibilités d'aménagement de votre véhicule. Il propose également des formations d'apprentissage à la conduite.

tel : 01 39 25 49 87

mail : contact@ceremh.org

Deuxième cas

Si le candidat a effectué les démarches aptitude et codification, en fonction de ces critères et moyens en possession de l'auto-école au moment de la demande :

- soit il peut être inscrit, le candidat doit se présenter à l'auto-école pour déterminer la faisabilité du projet en fonction des capacités de la personne et du véhicule.

- soit il est redirigé vers une structure adaptée .

ROYAN Conduite

63 rue Font de Cherves 17200 ROYAN

Tel : 05 46 06 74 92

Cette fiche est transmise au référent handicap